

Bulletin de l'ISMP Canada

Volume 20 • Numéro 10 • Le 15 octobre 2020

ALERTE : Risque de reconstitution accidentelle de médicaments avec des produits de nettoyage

- *N'utilisez les contenants à eau distillée que pour stocker de l'eau distillée.*
- *Ne stockez pas les produits de nettoyage dans des contenants vides récupérés. Achetez, remplissez et apposez des étiquettes sur des contenants ou bouteilles vides non étiquetés pour reconditionner ces produits.*

Afin de lutter contre la propagation de la COVID-19 en intensifiant le nettoyage et la désinfection des surfaces, les pharmacies communautaires ont acheté et stocké des quantités plus importantes de produits de nettoyage, notamment des désinfectants et des assainissants (appelés collectivement « produits de nettoyage » dans le présent bulletin). Par conséquent, certains de ces produits sont parfois achetés en vrac, puis transvasés dans des contenants plus petits pour faciliter leur manutention. De plus, certains produits très puissants doivent être dilués avant d'être utilisés pour obtenir la concentration souhaitée, ce qui, là encore, peut nécessiter un transfert dans des contenants séparés. Pour gérer les volumes de produits qui en résultent, certaines pharmacies préparent ou stockent les plus petits volumes ou les produits dilués dans d'anciennes bouteilles d'eau distillée. Nous diffusons ce bulletin pour alerter l'ensemble du personnel des pharmacies du danger potentiel de cette pratique.

EXEMPLES D'INCIDENTS

Un enfant a reçu la première dose d'une suspension orale d'antibiotique qui avait été reconstituée et vendue par une pharmacie communautaire. Après avoir ingéré la première dose, l'enfant a eu des nausées et des vomissements. Peu de temps après, le pharmacien a appelé les parents de l'enfant et leur a demandé de sentir le liquide antibiotique. Les parents lui ont dit qu'il sentait le vinaigre. La pharmacie a alors reconnu que du vinaigre avait probablement été utilisé, par inadvertance, à la place de l'eau distillée, pour reconstituer le médicament.

Un consommateur a rapporté cet incident; par ailleurs, l'ISMP Canada a récemment reçu plusieurs rapports d'incidents évités de justesse provenant de pharmacies qui signalaient la reconstitution d'un médicament avec un produit de nettoyage, dont de l'eau de Javel diluée, au lieu de l'eau distillée prévue comme diluant. Heureusement, dans chacun de ces cas, le personnel de la pharmacie a constaté, avant qu'une erreur ne soit réellement commise, qu'une solution de nettoyage était stockée dans un contenant d'eau distillée vide et mal étiqueté.

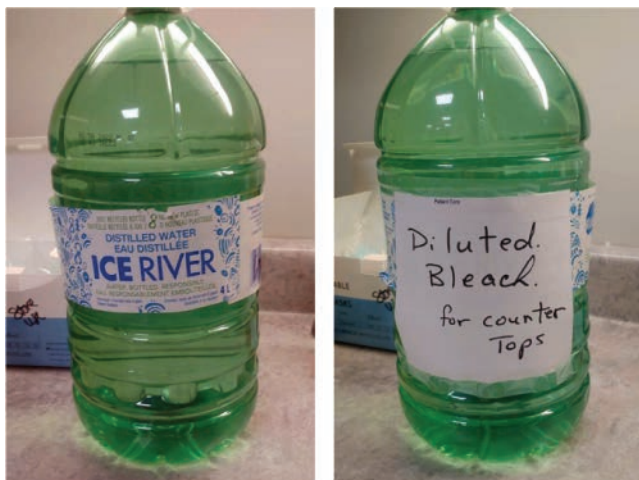
CONTEXTE

L'eau distillée est un produit couramment utilisé dans les laboratoires des pharmacies, le plus souvent pour reconstituer des médicaments, tels que des antibiotiques pour enfants; l'eau distillée est

également nécessaire à des fins de composition et de dilution. La capacité des utilisateurs finaux (p. ex., le personnel des laboratoires) à travailler en toute sécurité avec n'importe quel produit dépend de nombreux facteurs, notamment d'un emballage et d'un étiquetage appropriés, du contexte d'utilisation et de l'expérience antérieure avec le produit^{1,2}. De nombreux membres du personnel associent une certaine taille, couleur et forme de contenant à l'eau distillée. Si une bouteille vide qui contenait auparavant de l'eau distillée est réutilisée pour stocker un autre liquide clair et incolore, tel qu'un produit de nettoyage, et s'il n'y a pas d'étiquette, qu'elle est mal écrite ou mal placée, le contenu peut facilement être confondu avec de l'eau distillée (voir la figure 1). Le placement d'un tel contenant réutilisé dans la zone du laboratoire où l'eau distillée est habituellement stockée peut facilement entraîner l'utilisation accidentelle du contenu de la bouteille pour reconstituer ou composer des médicaments sur ordonnance.

Figure 1.

Ces deux photos montrent les étiquettes avant et arrière d'un contenant à eau distillée réutilisé pour conserver de l'eau de Javel diluée.



RECOMMANDATIONS

Les pharmacies et les établissements de soins de santé doivent suivre les recommandations suivantes :

- N'utilisez les contenants à eau distillée que pour stocker de l'eau distillée.

- Ne stockez pas les produits de nettoyage (dont les assainissants, les désinfectants ou autres produits qui ne doivent pas être ingérés) dans des contenants vides récupérés. Achetez et utilisez des contenants vides non étiquetés pour reconditionner ces produits.
- Chaque fois que des produits de nettoyage sont reconditionnés, étiquetez immédiatement toutes les faces du nouveau contenant et ajoutez un message d'avertissement (p. ex., « Pour le NETTOYAGE ») ou apposez des étiquettes d'avertissement complémentaires (p. ex., « Pour usage externe seulement, ne pas boire »).
- Stockez tous les produits de nettoyage dans un endroit spécifique hors du laboratoire et replacez-les dans cette aire de stockage après usage.
- Assurez-vous d'offrir une formation actualisée sur le SIMDUT à tous les employés des pharmacies³; il existe des exigences relatives à l'étiquetage des solutions de nettoyage.
- Réservez un espace dans le laboratoire pour ranger l'eau distillée destinée au traitement des ordonnances.

Cette alerte souligne l'importance d'un programme d'amélioration continue de la qualité et la valeur de l'apprentissage partagé. Lorsque des changements de pratiques surviennent, comme la modification des protocoles de nettoyage en raison d'une pandémie, les équipes des pharmacies doivent travailler ensemble pour cerner les risques et les éventuelles conséquences involontaires.

REMERCIEMENTS

L'ISMP Canada tient à remercier les personnes suivantes pour leur révision experte de ce bulletin (par ordre alphabétique) :

Emily Brown, RPh, docteure en pharmacie, pharmacienne salariée, Pharmasave, Brantford, Ont.;
Trudy Huyghebaert, B.Sc.(phm.), docteure en pharmacie, CDE, RPAC, pharmacienne clinicienne, South Health Campus Family Medicine Teaching Clinic, Calgary, Alb.

RÉFÉRENCES

1. *Guidance on the Application of Human Factors to Consumer Products* [ébauche], U.S. Consumer Product Safety Commission, Division of Human Factors, et Santé Canada, Direction de la sécurité des produits de consommation, Bureau d'évaluation des risques; fév 2018 [cité le 13 sept 2020]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cpsc.gov/s3fs-public/HF-Standard-Practice-Draft-12Feb2018.pdf?CGk4Zs9GabjCnZ5RXQuSlr2toQ1aLPhJ>
2. *Human Factors Considerations*, Rockville (MD) : Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques; 23 déc 2017 [cité le 14 sept 2020]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fda.gov/medical-devices/human-factors-and-medical-devices/human-factors-considerations>
3. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail; 2020 [cité le 14 oct]. Disponible à l'adresse suivante : <http://whmis.org/>

Un autre risque d'intoxication : les désinfectants pour les mains qui ressemblent à de la nourriture

Au début de cette année, une alerte et un avis ont été émis sur le risque d'ingestion accidentelle de désinfectants pour les mains qui ressemblent à des boissons^{1,2}. Il s'agissait entre autres de désinfectants pour les mains contenus dans des bouteilles à eau et d'autres contenants à boissons, parce que les consommateurs, notamment les enfants, associaient l'apparence de ces produits aux boissons ainsi conditionnées.

Santé Canada a publié un avis aux consommateurs pour les mettre en garde contre le risque d'intoxication liés aux désinfectants pour les mains présentés dans des contenants couramment utilisés pour les aliments, tels que les sachets d'aliments³. Le **Child Safety Link** du Centre de santé IWK a diffusé une alerte concernant les désinfectants pour les mains emballés dans des sachets compressibles destinés aux enfants (figure 1). Les enfants risquent de confondre ces articles avec des produits alimentaires comestibles, tels que la compote de pommes ou le pouding, en raison des similitudes entre les emballages. L'alerte et l'avis sont particulièrement pertinents dans le contexte de la rentrée scolaire.

La société qui distribue les produits visés dans cette alerte a depuis cessé de les vendre. Pour réduire le risque d'ingestion involontaire de désinfectants à base d'alcool, Santé Canada a récemment publié des exigences concernant l'emballage et l'étiquetage de ces produits⁴.

Figure 1.

Alerte partagée sur Twitter par le Child Safety Link du Centre de santé IWK décrivant le désinfectant pour les mains contenu dans les sachets d'aliments compressibles destinés aux enfants.



Références

1. Risque d'intoxication lié aux désinfectants pour les mains présentés dans des contenants de boisson [avis], Ottawa (Ont.) : Santé Canada; 10 juin 2020 [cité le 13 sept 2020]. Disponible à l'adresse suivante : <https://canadiensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/73291a-fra.php>
2. Alerte : Des assainisseurs pour les mains qui ressemblent à des boissons, Bulletin de l'ISMP Canada, 2020 [cité le 17 sept 2020]; 20(3) : 1-3. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ismp-canada.org/fr/dossiers/bulletins/2020/BISMPC2020-i3-ALERTE-assainisseurs.pdf>
3. Désinfectants pour les mains et sécurité des enfants : ce que vous devez savoir [avis], Ottawa (Ont.) : Santé Canada; 4 sept 2020 [cité le 13 sept 2020]. Disponible à l'adresse suivante : <https://canadiensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/73883a-fra.php>
4. Désinfectants pour les mains à base d'alcool dans des contenants pour boissons et pour aliments : Exigences en matière d'emballage et d'étiquetage destinées à réduire le risque d'ingestion involontaire, Santé Canada, 2 oct 2020 [cité le 7 oct 2020]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/information-fabricants/desinfectants-mains-contenants-exigences-etiquetage.html>

Le Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM) est un regroupement pancanadien de Santé Canada, en partenariat avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) et l'Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP). Le SCDPIM a pour but de réduire et de prévenir les incidents médicamenteux indésirables au Canada.



L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les secteurs de la santé. Les mandats de l'ISMP Canada sont les suivants : recueillir et analyser les déclarations d'incidents/accidents liés à l'utilisation des médicaments, formuler des recommandations pour prévenir les accidents liés à la médication et porter assistance dans le cadre des stratégies d'amélioration de la qualité.

Pour déclarer les accidents liés à la médication

(incluant les évités de justesse)

En ligne : www.ismp-canada.org/fr/form_dec.htm

Téléphone : 1-866-544-7672

ISMP Canada s'efforce d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications. Les bulletins de l'ISMP Canada contribuent aux alertes mondiales sur la sécurité des patients.

Inscrivez-vous

Pour recevoir gratuitement le Bulletin "Bulletin de l'ISMP Canada", inscrivez-vous à l'adresse :

www.ismp-canada.org/subscription.htm

Ce bulletin partage des informations sur les pratiques de médication sécuritaires, est non commerciale, et est par conséquent exempté de la législation anti-pourriel canadienne.

Contactez-nous

Adresse courriel : cmirps@ismpcanada.ca

Téléphone : 1-866-544-7672

©2020 Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada.